



PREAVIS N° 02-2017

DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL

Municipalité
de
Tolochenaz

RC69, AMENAGEMENTS A
CHARGE DE LA COMMUNE
DEMANDE DE CREDIT
CHF 500'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour donner suite aux travaux de réaménagements routiers sur la RC69 et à la pose de parois anti-bruit, il reste à charge de la Commune divers travaux d'aménagement, tels que l'installation de trottoirs, la participation d'ingénierie, la participation de géomètre et l'installation d'éclairage public, ceci selon la convention signée le 1^{er} juin 2011. L'entretien obligatoire des canalisations sera également effectué lors de ces travaux. Il est nécessaire, avec le trafic actuel, de sécuriser au mieux cette portion de route.

Coûts

Installation de trottoirs	CHF 220'000.- TTC
Canalisations EC/EU	CHF 160'000.- TTC
Eclairage public	CHF 70'000.- TTC
Frais de géomètre	CHF 3'000.-
Participation à l'ingénierie	CHF 33'000.-
Marge	CHF 34'000.-
Total	<u>CHF 500'000.-</u>

Financement

La somme relative à l'entretien obligatoire des canalisations s'élevant à CHF 160'000.- sera prise sur le compte « réserve égoûts » 9280.4. Un emprunt sera effectué pour CHF 340'000.-.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Tolochenaz

- **Dans sa séance du 6 mars 2017**
- **Vu le préavis municipal N° 02-2017**
- **Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude**
- **Ouï le rapport de la Commission des finances**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

décide

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 500'000.- pour ces divers aménagements à charge de la Commune.**
2. **De financer la somme de CHF 340'000.- par un emprunt bancaire, avec un taux maximum de 2% sur 20 ans, et de prendre CHF 160'000.- sur le compte « réserve égouts » 9280.4.**
3. **D'amortir cette somme de CHF 340'000.- sur 30 ans.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 janvier 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic*
S. Guarna

La Secrétaire
S. Baruchet

Guarna



Baruchet

Annexes :

Plans

Planning prévisionnel des travaux